Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2022

Lieu de la tenue de la séance pour l'adoption du Budget 2022

Est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, que lors d'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité, séance convoquée exclusivement pour l'étude du budget et de l'adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation et qui sera tenue à huis clos, par voie de vidéoconférence, le 4 janvier 2022 à 20 heures .
Les contribuables qui ont des questions concernant les sujets qui y seront traités ont jusqu'à 11h00 le 4 janvier 2022 pour envoyer leur questions à :
adesjardins@munstdenis.com

Les membres de ce conseil :

- ✓ **prendront en considération le cahier des prévisions budgétaires préparées pour la prochaine année financière et,**
- ✓ **adopteront, s'il y a lieu, le budget pour l'année 2022**
- ✓ **Adopteront le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024**

DONNÉ A SAINT-DENIS CE 23ième JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021.

Anne Desjardins
greffière-trésorière
(art. 474.2 C. et V. art.956 C.M.)